

# LA CITÉ UNIVERSITAIRE

## C'est quoi ?

La cité universitaire, située sur le campus de l'Université de la Polynésie française (UPF), propose des logements à prix abordable pour les étudiants de l'UPF pour toute la durée de l'année universitaire.

La cité universitaire est composée de 72 chambres individuelles. Chaque chambre comprend une salle de bain avec des toilettes, un lit, une étagère, un bureau, une lampe de bureau et un réfrigérateur.

Les chambres sont réparties sur 12 bâtiments séparés en deux ensembles. Chaque ensemble de logements dispose d'équipements en communs : une buanderie, une cuisine avec fours, micro-ondes et congélateurs.



Crédit photo : UPF

## Pour qui ?

La cité universitaire est à destination des étudiants de nationalité française détenteur d'un baccalauréat et inscrit à l'UPF. L'attribution des chambres se fait par la Commission d'attribution des logements de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'UPF. Sont prioritaires les étudiants boursiers venant des îles et de la presqu'île et les étudiants assidus non redoublants.

## Comment ?

Pour la rentrée d'août, les demandes de logements sont à faire dès janvier et jusqu'au mois de mai.

En 2023, les demandes de logement se sont faites uniquement en ligne via la plateforme [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)



Crédit photo : UPF

## Combien ?

Les montants du loyer et du dépôt de garantie varient en fonction de la situation de l'étudiant :

### Étudiant boursier :

Le dépôt de garantie à l'entrée dans le logement est de 22 500 F CFP et le loyer est de 22 500 F CFP par mois.

### Étudiant non boursier :

Le dépôt de garantie à l'entrée dans le logement est de 35 000 F CFP et le loyer est de 35 000 F CFP par mois.

## À savoir



Les étudiants logés à la Cité universitaire peuvent bénéficier de l'Aide au logement étudiant, une aide financière pour le paiement du loyer.